



## Prévention des risques : Les organisations professionnelles s'engagent

« Alsace Santé au Travail » (AST) a organisé un colloque le 1<sup>er</sup> juin dernier au siège de la CMA à Schiltigheim, avec des représentants de la médecine du travail, de la Cram et de nombreux dirigeants et administratifs de corporations artisanales.

**P**arce qu'il « vaut mieux prévenir que guérir, les organisations professionnelles sont le meilleur relais pour inciter les entreprises à mener des actions concrètes de prévention des risques », ont dit et répété le Président de la CMA Bernard Stalter, et Edgar Bourlett, Président d'AST 67, en guise d'introduction à un débat démontrant la nécessité d'une approche spécifique par métier.

### 25 milliards d'euros !

C'est le coût estimé de l'absentéisme en France en une année ! Un rapport de l'INRS fait apparaître que 20 % des salariés européens estiment que leur santé est affectée par des problèmes de stress au travail.

En Alsace, une étude commise par les médecins du travail révèle que les pathologies de l'appareil locomoteur viennent en tête des affections répertoriées entre Rhin et Vosges. Quant aux récurrents troubles musculo-squelettiques, ils représenteraient, à eux seuls, 50 % des pathologies constatées !

Médecin coordinateur d'AST 67, **Marie-Pierre Pirlot** a rappelé les missions de la Médecine du Travail et décrit son

fonctionnement. Elle a insisté sur le rapprochement avec les organisations professionnelles qui permet d'établir une sorte de « check-list » des risques majeurs liés à tel ou tel métier.

« Il appartient à chaque branche de définir les grandes orientations et les priorités en matière de prévention des risques professionnels » a dit la praticienne, qui voit dans l'organisation professionnelle « un relais naturel pour transférer les difficultés au médecin du travail ».

Le docteur Pirlot a aussi évoqué la responsabilité de l'employeur vis-à-vis de la santé physique et mentale des salariés et des moyens qu'il lui appartient de mettre en œuvre pour prévenir, protéger et, le cas échéant, réparer.

### Les aides techniques et financières de la Cram

Ingénieur Conseil à la Cram, **Georges Lischetti** a lui aussi défini le cadre de ses interventions, intervenant dans l'entreprise à la demande de l'employeur ou des salariés. Il s'assure notamment de la présence du document unique de prévention des risques et de ses mises à jour successives.

La Cram collabore déjà étroitement avec certains métiers à risque, comme ceux du bâtiment et du bois.

Georges Lischetti a également abordé les possibilités d'aides financières accordées par la Cram aux investissements de l'entreprise, dans la sécurité et la santé des travailleurs et dans la formation à la prévention des risques.

Bien au-delà de l'aspect répressif, souvent la seule facette des contrôles perçue par l'employeur, Georges Lischetti a mis l'accent sur l'important travail d'information et de conseil, également déployé par les contrôleurs de la Cram.

### Des partenariats exemplaires

La dernière partie du colloque, la plus concrète, a permis de découvrir le haut niveau d'engagement de certains métiers dans la prévention des risques professionnels.

Ont été évoqués plus particulièrement les partenariats noués entre l'AST et la Cram avec la Copma pour l'automobile, la Chambre des Industries du bois pour le bois et la Fédération de la coiffure du Bas-Rhin.

Les échanges qui ont suivi ces exemples ont permis à l'AST de mesurer l'importance que les organisations professionnelles souhaitent attacher à la sensibilisation de leurs ressortissants, aux risques physiques et aussi de plus en plus psychiques, auxquels sont exposés les salariés des métiers.

Cette initiative d'AST 67 a permis de donner de la Médecine du Travail et aussi de la Cram, une autre image que celle véhiculée par les idées reçues et surtout elle va donner aux entreprises, par le truchement de leurs organisations professionnelles, des réponses concrètes à leurs attentes et à leurs problèmes en matière de prévention des risques. ■ ■ ■ ■ ■